

Convocation en date du 16 mars 2017
Affichage en date du 16 mars 2017**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 24 mars 2017**

Présents MMES FORASETTO Laurence, NICOLAS Valérie, REINA Béatrice, TALHI Jeannine, MM AMBROSIO Robert, MOUNIER Laurent, POULET Christophe, RICHARD Dominique, SCAVINO Pierre-Jean VESPERINI Olivier

Pouvoirs: BRYLOWSKIJ Christelle (pouvoir à Robert AMBROSIO), BESNARD Gilbert (pouvoir à André ROUSSELET)

Absents excusés : ZOUAGHI Pascale,

Secrétaire : Mme REINA Béatrice _____

Après avoir présenté l'ordre du jour, le Maire se retire afin que le Compte Administratif 2016 du budget M14 et M49 soit présenté au conseil et que le vote soit réalisé sous la présidence de Monsieur AMBROSIO Robert, 3ème adjoint.

17.18 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (M14):**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 3ème adjoint, Monsieur AMBROSIO Robert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissem ent	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		195824.03€	159 000€	806965.54€	985461.12€		215319.61€
Investissement		85113.88		453951.35€	518201.92€		149364.45€

après en avoir délibéré

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés

17.19 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (M49):**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 3ème adjoint, Monsieur AMBROSIO Robert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances du Budget de l'eau et de l'assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissement	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		85542.06€	85 000€	136638.96€	165670.20€		29573.30€
Investissement		13547.81€		320810.89€	304913.39€	2349.69€	

après en avoir délibéré

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

Après le vote de ces deux comptes administratifs le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

17.20 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M14) 2016 de Monsieur le Receveur:

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2016 du budget communal (M14) établi par M. le Trésorier de Barjols. Il est identique au CA 2016 établi par la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget de la commune (M14)

17.21 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M49) 2016 de Monsieur le Receveur:

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement (M49) établi par M. le Trésorier de Barjols. Il est identique au CA 2016 établi par la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement (M49)

17.22 - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET COMMUNAL (M14):

Considérant que la gestion 2016 fait apparaître un résultat de clôture de 215 319.61 euros d'excédent en fonctionnement et de 149364.45 euros d'excédent en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 154 000 euros et de conserver en fonctionnement, le solde de l'excédent, soit 61 319.61euros.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire

17.23 - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT (M49):

Considérant que la gestion 2016 fait apparaître un résultat de clôture de 29 573.30 euros d'excédent en exploitation et 2349.69 euros de déficit en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 29 000 euros et de conserver en exploitation, le solde de l'excédent, soit 573.30 euros

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire.

17.24 - VOTE DES 3 TAXES :

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqués par les services fiscaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder, pour l'année 2017, au vote concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Il propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

- * de maintenir pour l'année 2017
- la taxe d'habitation à 12 %
- la taxe foncière bâti à 15 %
- la taxe foncière non bâti à 64 %

17.25 - VOTE DU BP 2017 de la commune (M14):

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le Budget Primitif 2017 de la commune (M14).

Dans la section fonctionnement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 994 414.61euros.

Dans la section investissement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 997 804.45euros.

Le **Conseil Municipal**,

après avoir entendu Monsieur le Maire

décide à l'unanimité

d'accepter le Budget Primitif 2017 de la Commune (M14) qui

* pour le fonctionnement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 994 414.61euros.

* pour la section d'investissement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 997 804.45 euros

17.26 - VOTE DU BP 2017 du budget eau et assainissement (M49):

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le Budget Primitif 2017 de l'eau et l'assainissement de la commune (M49).

Dans la section exploitation, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 152 693.30euros.

Dans la section investissement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 174 540euros.

Le **Conseil Municipal**,

après avoir entendu Monsieur le Maire

décide à l'unanimité

d'accepter le Budget Primitif 2017 de l'eau et l'assainissement de la commune (M49) qui

* pour l'exploitation s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 152 693.30euros.

*pour la section d'investissement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 174 540 euros

17.27 - Demande de Subventions auprès du Conseil Départemental du Var –Budget Communal 2017:

Considérant son programme d'investissement 2017, Monsieur le Maire propose à son conseil de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var un montant de subvention le plus large possible pour l'opération suivante:

* l'acquisition de deux parcelles appartenant aux conjoints AUDIBERT qui permettra à la commune de réaliser des places de stationnement gratuites à proximité des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, salle de danse et future salle polyvalente) et répondre aux obligations d'accessibilité. Cette acquisition s'élève à 287 000.00 euros.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

* d'accepter le programme d'investissement 2017 tel qu'il est énuméré ci-dessus

*de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var un montant de subvention le plus large possible

17.28 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL « Travaux d'aménagement Avenue St Georges » -:

Considérant la circulaire du 24 janvier 2017 relative au fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local 2017

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de l'Avenue St Georges comprennent la réalisation de trottoirs le long de la départementale, d'un plateau traversant et d'une passerelle. Compte tenu de l'augmentation de la population dans ce quartier il est indispensable de créer des équipements pour la sécurisation des piétons jusqu'au centre du village. L'ensemble de ces aménagements seront réalisés dans les normes au niveau accessibilité et ce dans la continuité des travaux déjà réalisés dans le centre du village.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 203 952 euros HT soit 244 742.40 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat 20 %	40 700.00 euros
Autofinancement	<u>163 252.00 euros</u>
Total HT	203 952.00 euros
TVA (20%)	<u>40 790.40 euros</u>
Total TTC	244 742.40 euros

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

* d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé

* de solliciter une subvention Etat de 40 700 euros au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017.

17.29 - Demandes de Subventions associations, CCAS et Caisse des Ecoles:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes de subventions lui sont parvenues et qu'il est nécessaire de se prononcer en fixant un montant pour chaque association.

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu Monsieur le Maire,

décide à l'unanimité:

* d'attribuer une subvention en 2017 pour le CCAS, la Caisse des Ecoles, la coopérative scolaire, l'association culturelle, Festivita de Brue, les Amis du Pigeonnier, la FNACA, Radio Verdon, Radio Sainte Baume, la DDEN, le Téléthon, la PEP83, la croix rouge française (St Maximin) et le secours catholique,

* d'attribuer les montants suivants :

- Le CCAS : 8 500 euros
- La Caisse des Ecoles : 11 500 euros
- La coopérative scolaire : 1 500 euros
- Les Amis du Pigeonnier : 800 euros
- Festivita de Brue : 780 euros
- Radio Verdon : 100 euros
- Radio Sainte Baume : 100 euros
- La PEP83 : 200 euros

- la DDEN : 50 euros
- Secours catholique :100 euros
- FNACA : 200 euros
- Téléthon : 300 euros
- Association culturelle : 500 euros
- Croix Rouge : 200 euros

17.30 :plus values et moins values « Travaux d'aménagement 2ème partie du Cours et Rue des Tanneries»

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'en raison de sujétions techniques imprévues il est nécessaire de réaliser des plus-values et moins-values dans le cadre du marché énuméré ci-dessus. Ainsi dans le cadre des prestations alternatives qui ont été validées il était nécessaire de modifier les caniveaux CS2 (pierre et béton à la place de sobérite) et les bordures arbres (sobérite à la place de résine). De plus il était indispensable de modifier l'épaisseur des dalles sur la piste de danse compte tenu de l'utilisation de cet espace.

Des moins values ont également été réalisées concernant les travaux liés au pluvial , retrait de 4 grilles concaves et 3 bouches avaloirs. Il a également été décidé que la réalisation des résines autour des arbres serait réalisée ultérieurement par la commune compte tenu du délai imposé par la plantation des nouveaux arbres.

Ainsi entre les plus values et les moins values énumérées le montant total à la charge de la commune s'élève à 7 578.18 euros HT

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux plus et moins values relatifs aux travaux d'aménagement de la 2eme partie du Cours et Rue des Tanneries. Pour un montant total de 7 578.18 euros HT

D'autoriser Monsieur le Maire à régler ces travaux sur le budget communal 2017

17.31 – Désignation de nouveaux représentants à la Caisse des Ecoles:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Mme Coralie MAURY, conseillère municipale et représentante à la Caisse des Ecoles il conviendrait de désigner de nouveaux représentants afin de le représenter au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

* de désigner :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Gilbert BESNARD , | - Béatrice REINA, |
| - Dominique RICHARD | - André ROUSSELET |
| -Valérie NICOLAS, | - Jeannine TALHI |

Comme nouveaux représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

17.32 – Renouvellement du PEdT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Considérant la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) en date du 08 septembre 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. L'organisation horaire établie par la commune en partenariat avec le personnel enseignant et les délégués des parents d'élèves a été validée par le Comité Départemental de l'Education Nationale et se répartit ainsi :

1) Horaires scolaires :

Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45

Mercredi : de 08h30 à 11h30

2) Organisation périscolaire :

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h45 à 16h45

3) Garderie :

Lundi, Mardi et Jeudi : de 07h30 à 08h30 et de 16h45 à 18h30

Mercredi : de 07h30 à 08h30

Vendredi : de 07h30 à 08h30 et de 15h45 à 18h30

Il précise que le Conseil Municipal a souhaité mettre en place un PEDT (Projet Educatif De Territoire) pour l'organisation des activités périscolaires qui a été signé le 08 septembre 2014 pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Il rappelle également que l'ensemble du personnel communal affecté à l'école (5 personnes) est présent lors de ce temps périscolaire et que nous faisons appel à des intervenants externes.

Monsieur le Maire précise que la charge financière pour ces activités périscolaires est très importante pour le budget communal.

Il propose de renouveler la convention du Projet Educatif de Territoire pour l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

- **De renouveler la** convention du Projet Educatif de territoire pour 2017-2018.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

17.33 – Participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école communale Année 2016-2017:

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que certains élèves de l'école communale Georges JEAN ne résident pas sur la commune.

Il propose de fixer une participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école communale. Afin de fixer cette participation, il fait part de l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- De proposer aux communes, lorsque celles-ci ont des enfants scolarisés sur Brue-Auriac qui résident sur leurs communes respectives, de participer financièrement aux frais de l'école communale Georges JEAN.
- De fixer pour l'année scolaire 2016-2017 cette participation annuelle à 521 € par élève.
- De charger Monsieur le maire de faire recouvrer cette participation au moyen d'un titre de recette accompagné des justificatifs des dépenses émises à l'encontre des communes concernées.

17.34 – PARTICIPATION au CENTRE de VACANCES:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année la commune de Brue-Auriac participe aux frais de séjour dans les centres de vacances possédant un numéro d'agrément jeunesse et sport pour les enfants de la commune et propose de renouveler cette aide comme l'année dernière.

Il propose de fixer cette aide à 80 euros par enfant.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

de renouveler cette aide en 2017 pour les enfants de la commune qui partiront dans les centres de vacances possédant un numéro d'agrément jeunesse et sport. Le montant de cette aide sera de 80 euros par enfant et limitée à un séjour.

17.35 – Convention de transfert du réseau basse tension aérien avec Mme BELMONTE

Dolores :

Considérant l'extension du réseau basse tension aérien réalisée pour l'habitation sur la parcelle H971 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention de transfert dans les réseaux publics concernant le réseau basse tension aérien créé pour la construction de la parcelle H971 (Chemin du Gavelier) appartenant à Mme BELMONTE Dolores

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

* d'accepter la convention de transfert dans les réseaux publics de l'extension du réseau basse tension entre Mme BELMONTE Dolores et la Commune,

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce transfert

17.36 : ECHANGE avec Mme DOUMENC Mireille

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de réaliser un échange avec Mme DOUMENC Mireille propriétaire de la parcelle H917, chemin du Gavelier.

Mme DOUMENC Mireille propose de céder à la commune un morceau de son terrain entre le transformateur EDF et la voirie communale contre l'ancien emplacement des containers en limite de son terrain.

Le Conseil Municipal

après avoir entendu Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

* d'effectuer un échange lieu dit chemin du Gavelier avec Mme DOUMENC Mireille, comme énuméré ci-dessus.

* de confier ce dossier au bureau du géomètre expert POUSSARD-BORREL et au bureau d'étude TPF infrastructure qui sera chargé d'établir les documents relatifs à cet échange et réaliser toutes les démarches administratives les frais relatifs à cet échange seront partagés entre les deux parties

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet échange

17.37 – Convention avec le CAUE:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne cave en salle polyvalente il est nécessaire qu'un état des lieux , des propositions de reconversion et une estimation financière sommaire soient réalisés .

Il propose que la commune soit assistée par le CAUE afin de mener à bien cette mission. Une convention a été établie par le CAUE , le montant de cette mission s'élève à 1 100€.

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

D'accepter la convention avec le CAUE afin que soit réalisée la mission liée à la réhabilitation de l'ancienne cave en salle polyvalente : un état des lieux, proposition d'intervention sur l'enveloppe bâtie, élaboration de scénarii de reconversion du site et estimation financière sommaire. Pour un montant de 1 100€.

D'autoriser Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.